



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN MODIFICATIF AU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ-ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

- règlement de copropriété- état descriptif de division, et ses éventuels modificatifs,
- plans de l'immeuble annexés au règlement de copropriété,
- coordonnées de votre syndic,
- statuts du syndic,
- Kbis du syndic,
- dernier procès-verbal nommant le syndic,
- procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires autorisant le modificatif,
- certificat de non recours du procès-verbal autorisant le modificatif,
- projet du modificatif établi par le géomètre expert avec ses plans,
- diagnostics des parties communes,
- votre RIB,
- copie de votre pièce d'identité
- extrait d'acte de naissance et de mariage datant de moins de 2 mois.

Enfin, je vous remercie de prévoir le **versement d'une provision d'un montant de 300,00 Euros** pour couvrir les frais éventuels (par chèque libellé à l'ordre de Maître BROGI, par carte bancaire ou par virement (nous demander le RIB))